

BRENNTAG Biocide T-397

SOLUTION

À UTILISER À TITRE DE BIOCIDES DANS LES CHAMPS DE PÉTROLE

COMMERCIAL

PRINCIPE ACTIF : 1-alkyl(C₆-C₁₈)-1,3-propane-diamine diacétate..... 32,0 %

No D'ENREGISTREMENT 28504 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

DANGER



POISON



INFLAMMABLE



CORROSIF

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT UTILISATION

CONTENU NET : 20 L - 3 000 L

BRENNTAG CANADA INC.

5025 Creekbank Road
Building 'A', Suite 201
Mississauga, Ontario
L4W 0B6 Canada
416 259 8231

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

DANGER : Corrosif. Le produit endommage les yeux et la peau. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Porter des lunettes de protection ou un écran facial, des gants résistant aux produits chimiques, un pantalon long, une chemise à manches longues, des chaussures et des chaussettes lors de la manipulation de ce produit. Dangereux, voire mortel en cas d'ingestion. Éviter de contaminer les aliments.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

Le présent pesticide est toxique pour les oiseaux et les organismes aquatiques. NE PAS rejeter dans un réseau d'égouts, un lac, un ruisseau, un étang, un estuaire, un océan ou tout autre plan d'eau. Ne pas utiliser dans les champs pétrolifères marins ou estuariens.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Éviter l'alcool. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Des dommages probables aux muqueuses peuvent contre-indiquer de faire un lavage de l'estomac. Il pourrait être nécessaire de prendre des mesures contre les chocs circulatoires, la dépression respiratoire et les convulsions. Traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE ET MANIPULATION

Entreposer les fûts dans un environnement protégé loin de la chaleur et du froid. Utiliser de l'équipement approuvé pour le transport des fûts afin d'éviter de les percer ou de les briser. Ne pas

utiliser de pression d'air pour transférer le produit.

ÉLIMINATION / DÉCONTAMINATION

CONTENANTS RETOURNABLES : Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant). Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

CONTENANTS RÉUTILISABLES : En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

MODE D'EMPLOI

Appliquer ce produit à l'aide de dispositifs de distribution en circuit fermé, par exemple des couplages étanches ou encore des pompes à débit mesuré.

PRODUCTION D'HUILE SECONDAIRE

Pour le contrôle des algues, de la formation de boue et des bactéries sulfatoréductrices dans les inondations des champs pétrolifères, traiter massivement à raison de 600 ppm jusqu'à 6 heures au besoin pour atteindre le contrôle. Répéter le traitement une fois par semaine ou au besoin pour garder le contrôle. Pour le traitement continu, on peut initialement utiliser jusqu'à 200 ppm pour atteindre le contrôle avec des niveaux d'entretien de 100 ppm. Les niveaux pour un contrôle efficace varieront selon les conditions du site.

COMPLÉTION D'UN PUIT, RECONDITIONNEMENT ET LIQUIDE DE STIMULATION

Pour le contrôle des algues, de la formation de boue et des bactéries sulfatoréductrices, on suggère une dose jusqu'à 1 000 ppm dans des conditions normales et jusqu'à 2 000 ppm pour les contaminations sévères. Pour les fluides de packer, on recommande des doses jusqu'à 200 ppm.

SYSTÈME DE PÉTROLE ET D'ENTREPOSAGE, ET ÉQUIPEMENT DE SURFACE

Pour le contrôle des bactéries dans les pipelines de pétrole brut, doser massivement jusqu'à six litres par centimètre de diamètre par kilomètre de pipeline. Répéter une fois par semaine ou au besoin pour contrôler la situation. Les doses nécessaires varieront selon la sévérité du problème. On peut utiliser jusqu'à 100 ppm dans l'eau pour les tests hydrostatiques et les installations de traitement de l'eau et d'entreposage du pétrole brut. Cette eau devrait être utilisée dans les systèmes d'injection de subsurface seulement.

2024-2968
2024-07-18

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.